



CHARTRE DE L'ÉLÈVE

Collège / Lycée

2021/2022

Cette Charte a pour objectif d'offrir aux élèves un cadre épanouissant, favorable aux apprentissages et respectueux des valeurs de chacun.

Engagement des élèves

- J'arrive à l'heure et je suis présent à tous les cours
- Je me présente en classe dans une tenue correcte, sobre et propre excluant toute excentricité
- Je suis en classe ou en sous groupe pour faire le travail demandé
- J'utilise un langage courant ou soutenu
- Je parle de sujets qui concerne uniquement le cours, même dans le chat
- Je m'interdis d'utiliser le chat privé ou les notes
- Je mets ma caméra et j'utilise un casque à chaque cours
- Je m'interdis de filmer ou prendre des photos de la classe
- Je m'interdis de m'adonner à toute autre activité pendant le cours (vidéo, site internet, jeux, téléphone, etc...)
- J'informe mes parents quand je suis en retard ou si j'ai un problème technique
- Je mange avant le cours et je ne mâche pas de chewing-gum en classe
- Je fais mes devoirs et je les envoie dans le délai prévu
- J'écris à mon enseignant si mes devoirs sont incomplets ou non faits
- Je fais preuve de patience à l'égard de mon enseignant et de mes camarades
- Je préviens un adulte si j'ai une difficulté avec mon camarade
- Je m'interdis tout propos, attitude ou comportement pouvant porter atteinte à la santé, la sécurité ou la moralité de mes camarades
- J'adopte une attitude, un comportement verbal et gestuel respectueux à l'égard de mes camarades et des adultes

Engagement des parents

- Je suis impliqué dans la scolarité de mon enfant et je m'assure qu'il effectue les travaux demandés
- Je veille à ce que mon enfant dispose des moyens nécessaires au bon déroulement de sa scolarité
- Je communique les changements de coordonnées à l'administration
- Je n'interviens jamais pendant le cours et je m'assure que personne n'intervienne ou n'apparaisse derrière la caméra
- J'informe de toute situation impactant la scolarité de mon enfant (retard, absence, problèmes techniques...)
- Je mets en oeuvre des solutions de remédiation lorsque la Vie scolaire m'informe des incidents constatés en classe virtuelle (en visible ou invisible)
- Je veille à ce que mon enfant n'ait pas accès à internet ou à des applications pendant les cours
- Je mets en place un système de contrôle parental
- Je suis vigilant aux relations de mon enfant dans les réseaux sociaux
- Je contribue en informant des faits graves pouvant impacter la classe et se déroulant pendant et en dehors des temps de cours entre élèves de l'établissement (aucune obligation)

Nom et Prénom de l'élève :

Date :

Signatures : *(Mention à recopier "Je m'engage à respecter cette Charte")*

L'ÉLÈVE

LES PARENTS

ANNEXE A LA CHARTE DES ÉLÈVES

Tenue vestimentaire

OBLIGATOIRES	INTERDITS
<ul style="list-style-type: none">- Vêtements qui couvrent l'ensemble du corps- Exception : la tête, les mains et les avants-bras	<ul style="list-style-type: none">- vêtements moulants- vêtements transparents- vêtements déchirés- casquettes et chapeaux- tenues à connotation spécifique (gothique, militaire, ...)- parures extravagantes (grosses boucles d'oreilles, piercing, maquillage, vernis à ongles ...)
AUTORISÉS	
<ul style="list-style-type: none">- Bonnets- Henné	

Port du voile pour les jeunes filles pubères

Le port du voile est très fortement recommandé pour les motifs suivants :

- Les jeunes filles s'encouragent mutuellement à adopter cette noble habitude.
- Malgré toutes nos recommandations, chaque famille doit rester vigilante face au risque qu'un homme pubère (père, frère...) puisse apercevoir leur jeune fille sans voile.
- Malgré toutes les précautions prises, la prudence reste de mise face au risque que des images puissent être prises ou conservées.

Dans ces cas, l'établissement Pazapa ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect qui pourrait en résulter.

Mesures éducatives et sanctions disciplinaires applicables

Extrait du contrat famille

“Les mesures éducatives et les sanctions ont pour finalité de promouvoir une attitude responsable de l'élève.

Par voie de conséquence, elles sont individuelles et non collectives.

Elles tiennent compte du degré de responsabilité de l'élève, de son âge et de son implication dans les manquements reprochés ainsi que de ses antécédents en matière de discipline.

Dans tous les cas, les sanctions ne sont pas appliquées de façon « mécanique ». L'établissement veillera à agir dans la bienveillance, le dialogue et dans l'intérêt de tous.

Les parents s'engagent à accompagner les efforts de l'établissement et de l'élève et sont conviés à régler le plus rapidement possible et à l'amiable tout litige, tout en mesurant leurs critiques envers l'établissement, le personnel, et les autres parents et ce, en présence d'élèves. “

ACTIONS ÉDUCATIVES ET PRÉVENTIVES

- Accompagnement des familles avant la rentrée scolaire dans la mise en place d'un contrôle parental (prestation payante)
- Entretien avec le Conseiller Pédagogique
- Mesure de responsabilisation adaptée aux capacités de l'élève
- Production d'un écrit en lien avec l'incident (Programme EMC)
- Médiation, contrat de résolution de conflit
- Contrat institutionnel
- Contrat de réussite (Tutorat, intervention du pôle soutien, accompagnement individualisé ...)
- Vigilance spécifique par la Vie Scolaire en classe virtuelle et en sous-groupe
- Annonces de sensibilisation sur ELECTA et par mail aux familles
- Ateliers de sensibilisation et de prévention en lien avec l'incident

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Rappel à l'ordre
- Avertissement
- Participation invisible en classe virtuelle
- Exclusion temporaire de 24H à 72H
- Conseil de discipline
- Exclusion définitive
- Non reconduction de l'inscription